

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### Regards sur un ouvrage à trois temps

Six, Benjamin; Lobet-Maris, Claire

*Published in:*  
Variations sur la confiance

*Publication date:*  
2009

*Document Version*  
le PDF de l'éditeur

#### [Link to publication](#)

*Citation for pulished version (HARVARD):*

Six, B & Lobet-Maris, C 2009, Regards sur un ouvrage à trois temps. Dans *Variations sur la confiance: Concepts et enjeux au sein des théories de la gouvernance*. Philosophie et politique, Numéro 18, Lang, Bruxelles, p. 15-19.

#### **General rights**

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### **Take down policy**

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

# Regards sur un ouvrage en trois temps

Claire LOBET-MARIS & Benjamin SIX

*Cellule Interdisciplinaire de Technology Assessment  
FUNDP – Namur (B)*

Dans la première partie, les fondements épistémologiques de la confiance sont interrogés à travers la présentation d’approches philosophiques et sociologiques qui tentent de comprendre et de cerner ce concept polysémique.

La deuxième partie de l’ouvrage met en scène la confiance dans différents contextes critiques – sociaux, politiques, technologiques – et l’interroge dans ses conditions pratiques, ses rationalités opérantes, mais aussi ses limites face aux défis et aux incertitudes de notre modernité marquée par la globalisation, la fragmentation et la médiatisation de nos espaces sociaux.

Face à ces défis, la troisième partie de l’ouvrage nous invite à un travail de refondation des bases de la confiance dans des formes innovantes de gouvernance et de régulation collective qui sont autant de tentatives pour repenser la démocratie.

La richesse de cet ouvrage repose sur le croisement des regards qui réunissent autour d’une même question et d’un même enjeu de société philosophes, sociologues, politologues et spécialistes de la science de la communication.

## ***Première partie : Fondements épistémologiques et conceptuels de la confiance***

Le premier regard posé sur la confiance est celui de la philosophe Gloria Origgi. À travers un parcours épistémologique, l’auteur nous invite à découvrir les trois modèles conceptuels de la confiance sociale. Pour l’auteur, la confiance telle qu’elle se donne à voir dans ces modèles est indissociable d’une conception moderne du sujet autonome et de l’individu responsable. En effet, pour Gloria Origgi, « faire confiance aux autres, croire leur parole, est une attitude qui appelle à la responsa-

bilité individuelle de celui qui sait que sa confiance peut ne pas être réciproquée. » On est cependant loin avec cet auteur d'une approche purement rationnelle ou calculée de la confiance. L'auteur y défend plutôt l'hypothèse d'une attitude sociale et d'une « posture de confiance qui nous dispose à croire ce que les autres nous disent... » Pour Gloria Origi, cette posture est essentielle pour refonder un espace de raisons partagées générateur de valeurs face à la complexité et aux incertitudes de notre époque.

Louis Quéré, sociologue, souligne qu'une des difficultés quand on essaie de sonder et de forger les bases conceptuelles de la confiance est la multiplicité et l'hétérogénéité des phénomènes et des situations que recouvre ce terme. Partant, l'auteur s'attache à montrer cette diversité à travers deux formes de confiance particulièrement étudiées, à savoir la confiance interpersonnelle et la confiance institutionnelle. L'étude de ces deux formes de confiance est l'occasion pour l'auteur d'exposer un débat profond entre les tenants d'une vision purement rationnelle et cognitive de la confiance et ceux qui s'en démarquent. Pour l'auteur, la confiance ne peut se comprendre à travers le seul prisme cognitif. Il y a pour Louis Quéré quelque chose de réducteur et de paradoxal dans cette approche qui lie confiance à connaissance et qui ne permet pas de rendre compte de ce moment sensible de suspension du doute qui permet de s'engager dans l'incertain. L'auteur propose alors d'enrichir cette vision par une approche pragmatique de la confiance vue comme un processus qui s'articule autour de différents moments et comportements. À travers cette approche quasi ethno-méthodologique de la confiance, on découvre aussi toute la complexité d'une confiance mise en scène à travers ses processus, ses opérations, ses formes d'engagement et ses modes de comportement. On comprend aussi que la confiance ne peut se réduire à ses seules bases rationnelles que sont la connaissance, la croyance et l'évaluation. On passe en quelque sorte avec Louis Quéré d'une vision traditionnelle et statique de la confiance approchée par ses seuls fondements rationnels, à une vision pragmatique et dynamique d'une confiance qui se joue dans des moments, des comportements et des engagements.

C'est aussi à un enrichissement de l'approche cognitive traditionnelle de la confiance que nous convie Pierre Livet, philosophe. Des postures et des moments de la confiance abordés par les auteurs précédents, Pierre Livet déplace le regard vers les ressorts de la confiance. D'emblée, l'auteur affirme le caractère relationnel et réciproque de la confiance et pose que la compréhension de celle-ci est indissociable de l'analyse de la coopération qui fonde le lien social ou l'accord entre des acteurs. Pour l'auteur, les ressorts de la confiance ne peuvent se ranger du côté des seuls intérêts et du calcul rationnel des acteurs en situation

d'incertitude, pas plus qu'ils ne peuvent se comprendre dans une valeur morale de la croyance en l'autre. Ceux-ci sont plutôt à trouver du côté de la reconnaissance sociale de celui qui fait confiance comme de celui à qui on fait confiance, de ceux qui s'engagent malgré l'incertitude de la situation. La confiance est donc pour Pierre Livet un mode de reconnaissance sociale, et c'est à travers elle, dans ce qu'elle témoigne comme partage de valeurs entre les acteurs, que se fondent les collectifs et que s'affrontent les incertitudes.

## *Deuxième partie : Mises en contexte de la confiance et enjeux*

L'article du sociologue Guy Bajoit brosse finement les traits et les enjeux de la modernité. Pour l'auteur, ce qui est en jeu à l'heure actuelle c'est une mutation profonde du contrat social qui régulaient jusqu'alors notre société. Par contrat social, il faut entendre « l'ensemble des dispositifs institués qui permettent aux membres d'une collectivité de vivre ensemble d'une manière pacifique, c'est-à-dire sans recourir à la violence, ni entre eux, ni avec leurs gouvernants. » Pour Guy Bajoit, la confiance sociale repose dans ces dispositifs institutionnels et actantiels qui permettent de réguler l'incertitude et la violence. Or, ces dispositifs connaissent des mutations profondes donnant lieu à des crises de confiance et à une recrudescence de la violence. S'attachant à cerner ces mutations dans les dispositifs concrets qui se mettent en œuvre, Guy Bajoit nous dessine les bases émergentes d'un nouveau contrat social, d'une nouvelle conception du vivre ensemble.

C'est sur le terrain des organisations et des entreprises qu'Olgiard Kutý, sociologue, nous propose une analyse très étayée tant conceptuellement qu'empiriquement de la confiance. Pour l'auteur, l'entreprise connaît aujourd'hui une mutation profonde du régime de confiance qui régule l'agir ensemble ou l'action organisée. Cette mutation est à mettre en contexte d'une entreprise qui agit de plus en plus en réseau, mettant en jeu des partenariats et des agir ensemble qui échappent aux modes traditionnels de régulation. Prenant appui sur l'approche stratégique et sur la théorie de l'accord normatif, l'auteur décrit le déplacement d'une régulation autrefois assurée par le marché et par le contrôle hiérarchique à une régulation de réseau basée sur un modèle d'inter-contrôle. À travers deux études de cas, l'auteur nous présente ce modèle où pouvoir, compétences managériales et responsabilités fonctionnelles s'articulent dans un régime nouveau de confiance procéduralisée.

Serge Proulx, en sociologue spécialisé dans les sciences de la communication, aborde un autre aspect de cette « modernité radicale » reposant sur une communication de plus en plus médiatisée et globalisée. Face à ce que l'auteur appelle l'hypermédiation de notre société, il

pose la question de la capacité des acteurs à gérer l'incertitude liée à l'abondance informationnelle pour s'engager et prendre une part active dans la vie de la Cité. Pour Serge Proulx, la réduction de l'incertitude passe par la formation d'espaces sociaux intermédiaires entre l'individu et une société de plus en plus globalisée. Ces espaces sont, pour l'auteur, des lieux communautaires qui se créent sur le WEB comme autant d'espaces tampons qui rassemblent les citoyens autour d'intérêts convergents. Et l'auteur de conclure qu'un des enjeux majeurs de ces espaces réside dans l'éthique qui les sous-tend et partant de l'espace public qu'ils contribuent à créer.

Pour Emmanuel Kessous, économiste de formation, la confiance des citoyens dans les nouveaux médias d'information et de communication passe par la protection de leur vie privée. Or aujourd'hui, l'avènement de différentes innovations technologiques (RFID, WEB 2.0) permettant de suivre l'individu dans ses moindres déplacements physiques comme virtuels, de dresser, sur la base de ces traces numériques, une histoire à travers des profils sur lesquels l'individu n'a pas prise, d'envahir son quotidien d'informations qu'il n'a pas demandées, questionnent tant le concept de vie privée que sa régulation. Pour Emmanuel Kessous, la régulation traditionnelle de la vie privée s'est faite au travers de deux régimes, l'un protectionniste et l'autre plus libéral, mettant en scène les principes de proportionnalité des intérêts et de consentement éclairé. Pour l'auteur ces régimes ne sont plus adaptés à la nouvelle donne technologique. Il nous propose une troisième voie, un sentier nouveau qui donne aux individus un réel pouvoir technologique pour gérer leurs traces numériques et retrouver leur autonomie en tant que sujets acteurs de leur histoire et de leur identité sociale.

### *Troisième partie : Confiance et théories de la gouvernance*

Dans son article intitulé « Gouverner la société ? Une réflexion critique sur Michel Foucault », Jean-François Kervegan, philosophe, décrit à partir des travaux de Michel Foucault l'émergence de la société civile. Partant d'une étude historique croisant des thèmes hégéliens et marxistes, l'auteur se livre à une analyse critique et théorique de la manière dont Michel Foucault appréhendait le passage du « vieux droit de la souveraineté » au « gouvernement de la société ». L'intérêt de sa réflexion réside essentiellement dans sa description du rôle dévolu par Michel Foucault aux institutions et de leurs rapports à la normativité juridique et au biopouvoir. Ainsi, Kervegan met en exergue l'idée selon laquelle les gouvernamentalités étatique, juridique et technologique doivent être non plus premières mais bien secondes par rapport à la « politique de société » mise en place par le libéralisme au sens foucauldien.

Offrant un écho empirique aux considérations de Kervegan sur la gouvernamentalité, la philosophe Isabelle Stengers développe dans son article une réflexion sur le statut de la confiance dans le cadre de l'expertise scientifique. Critiquant le sempiternel argument d'autorité, elle montre en quoi les polémiques techniques, dont celle sur les OGMs constitue un exemple paradigmatique, doivent être perçues avant tout comme des déficits de confiance de la part du public à l'égard des experts. Ces crises de confiance doivent alors être appréhendées comme autant d'opportunités de combattre la technocratie moderne à travers le discours et l'échange d'arguments, et de déployer des lieux propices, tels que les jurys citoyens, à des expérimentations démocratiques.

L'essai réalisé par Benjamin Six, philosophe, décrit la façon dont est conceptualisée et modélisée la confiance au sein du paradigme du « capital social ». Dans le cadre de ce paradigme mis en place par Robert D. Putnam, les institutions sont sujettes à des indices de performance, et apparaissent comme dépendantes des potentialités réflexives de la société civile. Les capacités de liant social et de contre-pouvoir politique des diverses communautés proviennent en fait des trois formes que prennent la notion de capital social, à savoir la fiabilité, les réseaux et les institutions elles-mêmes. Inscrivant sa réflexion dans le domaine de la gouvernance démocratique, l'auteur souligne quelques enjeux et risques des postures de référence ou de méfiance à l'encontre des institutions étatiques, et propose de quitter le discours rationaliste de l'intérêt comme facteur de confiance en faveur de l'optique pragmatique de l'engagement défendue par Louis Quéré.

Pour clôturer cette troisième partie sur les rapports entre confiance et théories de la gouvernance, le philosophe Marc Maesschalck propose une réflexion originale sur l'enjeu d'une théorie des groupes en vue de mieux saisir le problème de l'action collective. Analysant les différents arguments avancés par les théories néo-institutionnalistes et néo-pragmatistes de la gouvernance à l'encontre d'une saisie réductrice du rôle des groupes sociaux, l'auteur souligne alors un point aveugle dans l'hypothèse « pragmatiste-générative » qu'avancent ces deux théories : le décentrement réflexif opéré au sein d'un groupe, lui permettant de se remettre en cause, de se redéfinir et de réévaluer la finalité des engagements qui le composent, en reste à l'état de pure conjecture concernant son impact sur les exo-groupes, ceux qui sont concernés par la renégociation mais externes à sa réalisation. Ce point aveugle inférentialiste mis en exergue par Maesschalck peut alors selon lui être dépassé au moyen d'un déplacement d'une attention sur les capacités de pouvoir-faire des groupes vers une attention de nature génétique sur leur faire-pouvoir, c'est-à-dire sur leur position identitaire en tant que groupe parmi d'autres.